



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Politique et réglementation

Question au Gouvernement n° 2152

Texte de la question

M. le président. La parole est à M. Alain Ferry.

M. Alain Ferry. Monsieur le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, le Président de la République se fait l'ambassadeur de ce que l'on nomme «les stages diplômants». Éléments du cursus universitaire, ces stages sont censés permettre aux étudiants d'acquérir l'expérience professionnelle qui leur fait trop souvent défaut lorsqu'ils se présentent sur le marché du travail.

Mais cette réforme se heurte aux nombreuses objections du monde universitaire. D'autres craignent que ces stages ne soient que des CIP déguisés. Enfin, il y a le risque que les entreprises ne voient la qu'un puits à mains d'œuvre à coût peu élevé.

Que faire pour que l'année 1997 soit effectivement celle de l'emploi des jeunes ? Deux pistes doivent être menées de front: celle de la lutte contre le chômage des jeunes et celle de la recherche d'une meilleure intégration des jeunes dans le monde professionnel. Dans cette dernière perspective, quelles garanties pourront être apportées à ceux qui craignent que ces stages ne constituent qu'un premier emploi sous-payé ? En d'autres termes, quelles seront les modalités d'intégration dans le cursus universitaire ?

S'agissant du chômage des jeunes, il est clair que les stages diplômants ne pourront rien pour ceux qui connaissent actuellement cette situation dramatique. Monsieur le ministre, accepteriez-vous de débattre dans cette enceinte de la nécessaire implication de l'éducation nationale dans le traitement du chômage des jeunes ? (Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe République et Liberté et du groupe socialiste.)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. En effet, monsieur le député, deux impératifs majeurs s'imposent à nous: répondre à l'attente d'un certain nombre de jeunes en leur permettant une rencontre précoce, en cours de cursus, avec l'entreprise, et les contraindre à s'interroger sur le métier qu'ils pourront exercer en fonction de la formation qu'ils suivent.

Vous avez également très bien exposé les différentes craintes. La meilleure garantie que nous puissions apporter, c'est de définir ces stages avec les jeunes, leurs organisations et leurs associations. C'est précisément ce que nous sommes en train de faire. De nombreuses conversations - non médiatisées, et c'est mieux ainsi - ont lieu entre les associations et les syndicats d'étudiants, les syndicats d'enseignants et les entreprises, soit avec le Gouvernement, soit de manière bilatérale, et entre les organisations elles-mêmes.

J'ai bon espoir que, d'ici à quelques jours, nous trouvions une définition qui réponde à nos impératifs et rassure tous ceux qui sont inquiets. Ce faisant, et comme vous le dites, nous aurons apporté une vraie réponse à des inquiétudes que nous ne pouvons ignorer. (Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)

Texte de la réponse

M. le président. La parole est à M. Alain Ferry.

M. Alain Ferry. Monsieur le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, le

President de la Republique se fait l'ambassadeur de ce que l'on nomme «les stages diplomants». Elements du cursus universitaire, ces stages sont censes permettre aux etudiants d'acquérir l'experience professionnelle qui leur fait trop souvent defaut lorsqu'ils se presentent sur le marche du travail.

Mais cette reforme se heurte aux nombreuses objections du monde universitaire. D'autres craignent que ces stages ne soient que des CIP deguises. Enfin, il y a le risque que les entreprises ne voient la qu'un puits a mains d'oeuvre a cout peu eleve.

Que faire pour que l'annee 1997 soit effectivement celle de l'emploi des jeunes ? Deux pistes doivent etre menees de front: celle de la lutte contre le chomage des jeunes et celle de la recherche d'une meilleure integration des jeunes dans le monde professionnel. Dans cette derniere perspective, quelles garanties pourront etre apportees a ceux qui craignent que ces stages ne constituent qu'un premier emploi sous-paye ? En d'autres termes, quelles seront les modalites d'integration dans le cursus universitaire ?

S'agissant du chomage des jeunes, il est clair que les stages diplomants ne pourront rien pour ceux qui connaissent actuellement cette situation dramatique. Monsieur le ministre, accepteriez-vous de debattre dans cette enceinte de la necessaire implication de l'education nationale dans le traitement du chomage des jeunes ? (Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe Republique et Liberte et du groupe socialiste.)

M. le president. La parole est a M. le ministre de l'education nationale, de l'enseignement superieur et de la recherche.

M. Francois Bayrou, ministre de l'education nationale, de l'enseignement superieur et de la recherche. En effet, monsieur le depute, deux imperatifs majeurs s'imposent a nous: repondre a l'attente d'un certain nombre de jeunes en leur permettant une rencontre precoce, en cours de cursus, avec l'entreprise, et les contraindre a s'interroger sur le metier qu'ils pourront exercer en fonction de la formation qu'ils suivent.

Vous avez egalement tres bien expose les differentes craintes. La meilleure garantie que nous puissions apporter, c'est de definir ces stages avec les jeunes, leurs organisations et leurs associations. C'est precisement ce que nous sommes en train de faire. De nombreuses conversations - non mediatisees, et c'est mieux ainsi - ont lieu entre les associations et les syndicats d'etudiants, les syndicats d'enseignants et les entreprises, soit avec le Gouvernement, soit de maniere bilaterale, et entre les organisations elles-memes.

J'ai bon espoir que, d'ici a quelques jours, nous trouvons une definition qui reponde a nos imperatifs et rassure tous ceux qui sont inquietes. Ce faisant, et comme vous le dites, nous aurons apporte une vraie reponse a des inquietudes que nous ne pouvons ignorer. (Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la democratie francaise et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la Republique.)

Données clés

Auteur : [M. Ferry Alain](#)

Circonscription : - RL

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2152

Rubrique : Enseignement superieur

Ministère interrogé : éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 janvier 1997, page 331

Réponse publiée le : 23 janvier 1997, page 331

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 23 janvier 1997